



AVIS PUBLIC - AUX PERSONNES
INTÉRESSÉES PAR
UN PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

PUBLIC NOTICE - TO PERSONS
INTERESTED IN A DRAFT BY-LAW
AMENDING THE URBAN PLAN

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

PUBLIC NOTICE is hereby given of the following :

1. Lors d'une séance tenue le lundi 9 juin 2025, le conseil a adopté le projet de règlement no 90-54-11 intitulé : *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de Montréal no 04-047 afin d'effectuer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et d'intégrer un plan particulier d'urbanisme.*
 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 2 juillet, à 19h** à l'hôtel de ville de Kirkland situé au 17200 boulevard Hymus, Kirkland, QC, H9J 3Y8. L'objet de l'assemblée est de présenter et expliquer le projet de règlement no 90-54-11 modifiant le plan d'urbanisme de Montréal no 04-047, notamment en ce qui concerne la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et l'intégration d'un plan particulier d'urbanisme. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou la personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
 3. En résumé, le projet de règlement comprend les modifications suivantes : remplacement du plan intitulé « Affectations du sol »; remplacement du plan intitulé « La synthèse des orientations de la Ville de Kirkland »; remplacement du plan intitulé « Territoires d'intérêt écologique »; insertion, après le plan intitulé « Réseau routier », du plan intitulé « Densité résidentielle »; et ajout du plan particulier d'urbanisme intitulé « Station REM – Ville de Kirkland ».
 4. Une copie du projet de règlement et son résumé peuvent être consultés à l'Hôtel de ville de Kirkland situé 17200 boulevard Hymus, Kirkland, QC, H9J 3Y8, entre 8h30 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30, et sur le site Internet de la ville au www.ville.kirkland.qc.ca.
1. At a meeting held on Monday, June 9, 2025, the Council adopted draft by-law No. 90-54-11 entitled : *By-law amending the Montreal Urban Plan No. 04-047 in order to ensure consistency with the Montréal Agglomeration Land Use and Development Plan and to integrate a Special Planning Program.*
 2. A public consultation meeting will be held on **Wednesday, July 2, at 7:00 p.m.** at the Kirkland Town Hall, located at 17200 Hymus Boulevard, Kirkland, QC, H9J 3Y8. The purpose of the meeting is to present and explain draft by-law No. 90-54-11 amending the Urban Plan of Montréal No. 04-047, particularly with respect to compliance with the Montréal Agglomeration Land Use and Development Plan and the integration of a Special Planning Program. During this public meeting, the Mayor or the person designated by him will explain the draft by-law and the consequences of its adoption or coming into force, and will hear from individuals and organizations wishing to express their views.
 3. In summary, the draft by-law includes the following changes : replacement of the map entitled “Land Use Designations”; replacement of the map entitled “Summary of the Town of Kirkland’s Orientations”; replacement of the map entitled “Ecologically Significant Areas”; insertion, after the map entitled “Road Network,” of the map entitled “Residential Density”; and addition of the Special Planning Program entitled “REM Station - Town of Kirkland”.
 4. A copy of the draft by-law and its summary may be consulted at The Kirkland Town Hall, located at 17200 Hymus Boulevard, Kirkland, QC, H9J 3Y8, between 8:30 a.m. and 12:00 p.m. and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m., and on the Town’s Website at www.ville.kirkland.qc.ca.

DONNÉ à Kirkland, ce 11ème jour de juin 2025.

GIVEN at Kirkland, this 11th day of June 2025.

Annie Riendeau, avocate/Attorney
Greffière et directrice des affaires juridiques/Town Clerk and Director of Legal Affairs